

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 21 août 2012

Date convocation : 06/08/2012

Absents : ISSANCHOU Jean-Claude.

1-Plan Communal de Sauvegarde : Présentation par Clotilde COUPIAC, du Syndicat Mixte bassin versant du Vaur, du projet de Plan Communal de sauvegarde, élaboré avec la mairie.

Il est rappelé l'obligation faite aux communes d'élaborer un plan communal de sauvegarde, permettant de prévoir, organiser et structurer au mieux l'action communale en cas de crise (rupture de barrage, tempête, feu de forêt, transport de matières dangereuses, etc...) notamment si ces dernières se situent dans le périmètre d'un Plan de Prévention des Risques Naturels ou d'un Plan Particulier d'Intervention.

Ce document répertorie les différents risques auxquels est exposée la commune et les moyens à mettre en œuvre en urgence pour protéger la population, les biens et limiter les conséquences des événements potentiellement graves et susceptibles de se produire sur le territoire communal.

2-Mise en location unités locatives destinées à l'accueil familial pour personnes âgées ou handicapées : Compte rendu du déroulement des travaux des logements communaux destinés à l'accueil familial pour personnes âgées ou handicapées.

Une famille d'accueil peut commencer à compter du 01 septembre. Il y a donc lieu de mettre en place les contrats de location des logements.

Dans un premier temps il y a lieu de signer un contrat de location avec objectif de sous location au profit des futurs accueillants familiaux pour les 2 unités d'accueil, comprenant chacune un T3 et un T5, avec le CCAS de la commune.

Le CCAS signera ensuite un contrat de sous location avec les familles d'accueil, ainsi qu'une convention tripartite liant le bailleur (la commune), le CCAS et les familles d'accueil, afin que chaque partie, chacune en ce qui la concerne, respecte ses engagements et ainsi rendre possible l'accueil familial pour au total 6 personnes accueillies. Elle donne lecture de ces documents.

Ces logements ont pu être réaménagés grâce à un financement PLAI (1 logement) et PLUS (3 logements), ceci implique la signature d'une convention avec l'Etat et l'application de loyers respectant un plafond annuel de ressources applicables aux logements sociaux.

Proposition de mettre en place les loyers suivants : 220 € mensuels pour les 2 T3 et 430 € mensuels pour les 2 T5, soit 650 € par unité d'accueil familial.

Accord à l'unanimité des membres du CM présents pour :

- la signature d'un contrat de location avec objectif de sous-location au profit des accueillants familiaux visés aux articles L441-1 du CASF, avec le Centre Communal d'Action Sociale, pour chaque unité, comprenant chacune un T3 et un T5, à compter du **01 septembre 2012** si l'avancement des travaux le permet.

- sur le montant des loyers mensuels suivants : **650 €** pour chaque unité d'accueil, soit 220 € pour chaque T3 et 430 € pour chaque T5. Ces montants seront révisés en fonction de la réglementation en vigueur, comme cela est précisé dans le contrat de location.

- sur le fait que le montant des loyers sera versé annuellement par le CCAS au budget principal de la commune et à chaque changement de sous locataire.

- de la signature d'une convention tripartite liant le bailleur (la commune), le CCAS et les familles d'accueil, afin que chaque partie, chacune en ce qui la concerne, respecte ses engagements et ainsi rendre possible l'accueil familial pour au total 6 personnes accueillies.

- l'autorisation donnée à Mme EMERIAUD Françoise, 2° adjointe, à signer pour le compte de la commune de Tanus tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette location.

3- Accueil familial pour personnes âgées :

* **Subventions mobilier** : Il est précisé que les subventions suivantes ont été attribuées à la commune pour l'achat de mobilier destiné à l'accueil familial: MSA : 3 000. €, CARSAT 10 142 €

* **Restauration fresques sous les préaux de l'ancienne école** : Félicitations à Victor DURRINGER qui a, pendant ses vacances d'été, restauré les fresques sous les préaux de l'ancienne école et ainsi rafraîchi ces dessins naïfs réalisés par les enfants dans les années 90 environ. Accord du conseil municipal pour acheter du matériel à Victor pour le remercier du temps passé à ce travail (150 € environ)

4- Questions diverses

* **Local médecin** : Information sur la prospection en cours pour trouver une solution à la demande du Docteur SEVILLANO qui cherche un nouveau local en location pour installer son cabinet médical.

* **Modification statutaire de la Communauté de Communes du Ségala Carmausin** : diverses modifications apportées aux thèmes suivant :

- Zones d'activité (Les Pessageries à Ste Croix, ZAC « Jean Savy » au Garric
- Actions touristiques en vue de piloter et mutualiser l'action touristique sur le territoire de la communauté
- Action sociale : accueil petite enfance de type garderie
- Petit patrimoine : modification de la liste du petit patrimoine à protéger, mise en place de sentiers thématiques (Cagnac les Mines, Mailhoc, Ste Gemme)
- Culture sport : entretien et fonctionnement pôle piscine et cinéma existant ou à créer
- Maîtrise d'ouvrage déléguée : possibilité pour les communes de solliciter la CCSC pour une maîtrise d'ouvrage,
- Nombre et répartition des sièges au conseil de communauté
- Composition du bureau

* **Subvention exceptionnelle au regroupement des Anciens combattants du canton de Pampelonne** : accord à la majorité pour verser la somme de 150 € de subvention exceptionnelle comme participation à l'édification d'une stèle, à la Croix de Mille dans le cadre de l'aménagement routier actuel, dédiée aux victimes des conflits du 20^e siècle de notre région. Cette somme sera versée au Regroupement des Anciens Combattants du canton de Pampelonne.

* **Subvention exceptionnelle Football Club Tanusien** : Accord à l'unanimité pour verser la somme de 150 € de subvention exceptionnelle au Football Club Tanusien, comme participation aux frais d'organisation du baptême du stade « Stade Henri Luras », le 24 juin.

* **Catastrophe naturelle** : information du rejet de la demande de la commune de Tanus de reconnaissance de «l'état de catastrophe naturelle », suite aux orages du 04/05/2012

* **Signalisation axe routier entre la Croix de Mille et Tanus** : Dans le cadre des travaux d'aménagement de la RN 88 en 2X2 voies, la DREAL consulte pour avis les communes concernées, sur la future signalisation à mettre en place. Avis a été envoyé, précisant notamment d'inclure les informations directionnelles sur la présence du Viaduc du Vaur (monument historique), la Chapelles des Planques et les lieux dits actuellement accessibles par la RN 88 (La Crouzié, le Bruel). Il est aussi demandé le repositionner les panneaux « Tanus et ses deux viaducs » ainsi que le panneau touristique des «Planques ».

Madame le Maire de Tanus, Rolande AZAM